

COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 19-2025
SÉANCE DU 1er AVRIL 2025**

Accusé de réception en préfecture
066-216601664-20250401-D19-2025-D1
Date de télétransmission : 07/04/2025
Date de réception préfecture : 07/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le premier avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TORRENS, Maire.

ASSISTAIENT A LA REUNION : M. Jean-Claude TORRENS, M. Marcel COSTE, Mme Martine BASSAGANAS, M. Auguste BOTTIN, M. Jean-François FABRE, M. Jean-Louis FOUR, Mme Emmanuelle SANAC, Mme Laurence SANTANDER, M. Rodolphe LAFFONT, Mme Florence BELLAIS, M. Max FORT, M. Vincent POCH, Mme Christine GUIRAUD, Mme Fabienne BUTEZ

PROCURATIONS : M. Jean-Pierre LEROY à M. Jean-Louis FOUR, Mme Marie-Anne MULLER à Mme Christine GUIRAUD, Mme Dominique CAYROL à Mme Martine BASSAGANAS, Mme Maguy GAGO à M. Marcel COSTE, Mme Ann DENIS à M. Jean-François FABRE

ABSENTS EXCUSES : M. Charles SCHERLE, Mme Chloé VICENS, M. Arnaud FERREOL, M. Olivier CAMREDON

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Louis FOUR

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les besoins de fonctionnement des services de la médiathèque, il convient de créer un poste d'adjoint du patrimoine (C) filière culturelle ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi 2012-347 du 12 mars 2012, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs ci-joint,

Considérant que dans l'intérêt du bon fonctionnement des services municipaux, il est nécessaire d'ajuster le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de créer 1 poste d'adjoint du patrimoine (C) filière culturelle

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

JEAN-
CLAUDE
TORRENS

Jean-Claude TORRENS

Signature
numérique de
JEAN-CLAUDE
TORRENS ID
Date : 2025.04.02
15:02:59 +02'00'

Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la notification de la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet).